

COMITE D'ADMINISTRATION

-oOo-

Séance du 15 novembre 2023

N° DEL_2023_015

**Prestation consultation de soutien et de suivi psychologique
Convention avec au Fil de l'eau**

Etaients présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR_2021_CECC-01),
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Monsieur Rémi DUBREUCQ** - Représentant de Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Grégory MARCO** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

Etaients excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal.

I-EXPOSE

Les demandes de prise en charge psychologique représentent un nombre important conséquent des parcours individuels du P.R.E.

Le droit commun ne suffit pas à répondre à l'ensemble des demandes.

La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin demande à l'association Au fil de l'eau de mettre en place une consultation de soutien et de suivi thérapeutique à destination des bénéficiaires du Programme de Réussite Educative. Cette consultation sera assurée par une psychologue diplômée.

II-DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret N° 2005-637 du 30 mai 2005.

LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE

d'autoriser le président à signer la convention.

Président de la Caisse des Ecoles
de Cherbourg-en-Cotentin
(N°AR_2021_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour : 9
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1
Non votants : 0